

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Offres de services organisées par la Région à l'occasion de salons économiques nationaux 2026**

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 4221-1,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les tarifs des offres de service commercialisées par la Région Pays de la Loire dans le cadre du salon Vivatech 2026 tels que présentés en annexe 1 ;

D'APPROUVER

les modalités de sélection des entreprises startups retenues pour l'offre de service du stand régional qui prévoient une phase de candidature entre novembre 2025 et mars 2026, puis une sélection en avril 2026 suivant des critères :

- d'existence d'une antenne implantée en région des Pays de la Loire,
- de primo-exposition,
- de caractère technologiquement innovant d'une offre BtoB et/ou BtoC,
- de stade de développement avancé permettant une mise sur le marché du produit/service,
- de capacité à présenter une démonstration ou éléments visuels sur le salon,
- d'équilibre géographique au sein du territoire régional,
- de degré d'implication au niveau régional,
- d'intégration dans les réseaux de partenaires,
- de participation à des collectifs d'entrepreneurs ;

D'APPROUVER

les modalités de sélection des structures retenues pour l'offre de service de la mission d'exploration qui prévoient une phase de candidature entre décembre 2025 et avril 2026, puis une sélection en avril 2026 suivant des critères:

- d'appartenance au territoire ligérien,
- de niveau d'engagement en faveur de l'innovation, et/ou des thématiques abordées par la mission d'exploration,
- de représentation d'un des secteurs phares de la région,

- d'équilibre géographique au sein du territoire régional,
- de degré d'implication au niveau régional,
- d'intégration dans les réseaux de partenaires,
- de participation à des collectifs d'entrepreneurs

D'APPROUVER

d'approuver les modèles de conventions types correspondant à chaque offre proposée aux structures retenues telles que présentées en annexes 2 et 3 ;

DE PRENDRE ACTE

que les dépenses et les recettes associées à cet évènement sont assujetties à la TVA.

D'APPROUVER

les tarifs des offres de service commercialisées par la Région Pays de la Loire dans le cadre du salon Seanergy 2026 tels que présentés en annexe 4 ;

D'APPROUVER

les modalités de sélection des entreprises et structures retenues pour l'offre de service sur le stand régional qui prévoient une phase de candidature entre janvier et avril 2026, puis une sélection en avril 2026 suivant des critères :

- de primo-exposition,
- de projet de développement ou d'innovation,
- de niveau de maturité,
- de degré d'implication au niveau régional,
- d'intégration dans les réseaux de partenaires,
- de participation à des collectifs d'entrepreneurs,
- de stratégie à l'international.

D'APPROUVER

les modalités de sélection des participants retenus pour l'offre de service Visites techniques du salon Seanergy 2026 qui prévoient une phase d'inscription jusqu'en mai 2026, puis sur la base de l'ordre d'arrivée des inscriptions ;

D'APPROUVER

les modèles de conventions types correspondant à chaque offre proposée aux structures retenues telles que présentées en annexes 5 et 6 ;

DE PRENDRE ACTE

que les dépenses et les recettes associées à cet évènement sont assujetties à la TVA.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps Pays de la Loire.

